

## FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION SPORTIVE

### LIGUE DE VOILE NOUVELLE-AQUITAINE

Il apparaît nécessaire de fonctionner avec l'ensemble des acteurs sur le terrain : Cadres techniques, Entraîneurs salariés des PER et Entraîneurs des clubs labélisés PER, les Délégués de Séries, les CDVs. Ils constituent l'épine dorsale de la Commission Sportive.

### PERIMETRE DE L'ACTION

- 1- **Mise en place du calendrier sportif général Voile Légère** qui devra être établi sur l'année civile entière pour l'organisation du Championnat de Ligue Voile Légère (Division 1 et 2). L'organisation des manifestations sportives de bassins, territoires et départements, relève des clubs, des CDVs, en accord avec le département Développement de la Ligue et en liaison avec la Commission Sportive :
  - Déterminer en amont (mai/juin) les dates des sélectives PAV, Dériveurs, Catamarans pour l'année suivante, dès que les dates des épreuves nationales sont connues.
  - Diffusion de ces dates à tous les clubs de Nouvelle-Aquitaine pour qu'ils se proposent pour organiser les épreuves sélectives aux Championnats de France.
  - Ce calendrier doit prévoir des dates durant l'automne pour organiser des épreuves de bassins (ou territoires). Epreuves 5B/5C uniquement. Aucune sélective 5A à l'automne.
  - Les sélectives aux Championnats de France devront se dérouler sur 1 jour (forte demande en dériveur et PAV) avec possibilité pour les catamarans de courir sur 2 jours.
  - Mise en place du calendrier définitif des régates au plus tard début octobre lors d'une réunion de synthèse avec les responsables des clubs, les cadres techniques et les entraîneurs.
  - Elaboration d'un calendrier annuel des stages de Ligue et stages dans les clubs.
  - Organiser les modalités de détection des coureurs et organiser leur parcours sportif.
  - Mise en place d'un groupe d'entraîneurs avec les antennes PER comme pilotes, susceptibles d'être appelés pour les stages, les déplacements.
  - Mise en place de réunions (ou stages) de formation continue des entraîneurs (rencontres formatives, stages, moments de cohésion). Rôle important des cadres techniques de la FFVoile.
  - Organisation des déplacements : transports, hébergements collectifs, restauration et encadrement sur les Championnats de France et/ou Nationaux de Classes.
  
- 2- **Nommer des Délégués de Série.** Rôle essentiel.
  - Ils doivent être le lien entre la série Dériveur et la Commission Sportive. Même principe de délégués si possible en Planche à Voile et Catamaran.
  - Ils participent avec la CS à la mise en place du calendrier sportif : régates et stages.
  - Ils ont également un rôle essentiel de contacts avec les CDVs, pour la mise en place des critères et régates départementales.
  - Ils sont en relation avec les responsables nationaux des séries pour faire entendre les besoins régionaux
  - Ils animent la série dans la région : liens avec les coureurs, les parents. Ils font remonter à la CS les besoins.

3- **Elaboration ou mise à jour du Règlement sportif et du règlement des sélections aux Championnats de France Minime, Espoir**

4- **Création de 3 réunions de la Commission Sportive** avec des ordres du jour précis

Suggestion : 1 réunion au début du 4<sup>ème</sup> trimestre, la 2<sup>ème</sup> fin du 1<sup>er</sup> trimestre

Deux de ces réunions de la CS devront se dérouler par pratique : PAV, Catamaran, Dériveur pour éviter un nombre trop important de personnes rassemblées qui peuvent avoir des points d'intérêts différents.

La 3<sup>ème</sup> réunion réunira l'ensemble des séries pour permettre un bilan général de l'année sportive et définir les objectifs de l'année à venir.

A ces réunions, sont conviés les CDVs.

## FUNCTIONNEMENT SPORTIF DANS LA LIGUE

### Rôle des entraîneurs salariés de la Ligue

Gaël CONTAL - David ETIENNEY - Maxime FROUIN - Antoine PETIT

- Outre leurs fonctions locales pour le PER et Pôle Espoir à La Rochelle, il paraît indispensable qu'ils continuent à venir en soutien dans tous les clubs de la Ligue. Ces missions relèvent de la décision prise par le CA de la Ligue :
  - Fonction de conseil auprès des entraîneurs de club,
  - Rôle d'animation et de motivation,
  - Rôle d'entraînement si besoin,
  - Relation avec les responsables de clubs (indispensable),
  - Fonctionnement de la Commission Féminine.
- Liens étroits avec les antennes PER de la Ligue.
- Déplacement de ces entraîneurs salariés le samedi dans les clubs, car jour de pratique.
- Les weekends de régates sélectives de Ligue, ils sont présents si possible le samedi sur le site pour organiser avec les CTR et entraîneurs des clubs des entraînements collectifs avec les coureurs qui souhaitent être présents et participer à ces entraînements.
- Déplacements des entraîneurs salariés sur les régates sélectives de Ligue (5A)
- Outre le déplacement du samedi comme indiqué ci-avant, ils ont une fonction d'entraîneur pour tous, avec les entraîneurs des clubs, pour tous les coureurs. Leur fonction ne peut se limiter à suivre les coureurs dont ils ont la charge dans leur PER. Il est impératif qu'ils aient un rôle de motivation, de détection, de conseil avant et après la regate.
- Lors des déplacements nationaux, ils doivent se coordonner avec les autres entraîneurs de PER pour la prise en charge de tous les coureurs de la Ligue susceptibles de se déplacer.

*Document validé par le BE du 24 avril 2021*